



Questions sur un cumul d'activités, gérant, associé, salarié

Par **gdmktn**, le 11/10/2012 à 21:17

Bonjour,

Je me pose quelques questions car ma vie professionnelle va être assez rempli prochainement, et légalement je ne sais pas ce qui peut se faire ou pas.

- je suis salarié d'une entreprise en CDI, statut cadre, et je vais bientôt changer de société
- je suis par ailleurs autoentrepreneur, apporteur d'affaires en prêt immo : cela me prends peu de temps
- je vais monter une SARL avec 2 amis, nous serons alors 3 associés (ou un gérant et deux associés, à voir ce qui est possible ?).

La SARL, l'autoentrepreneur, et mon emploi actuel comme futur n'ont aucun lien d'activité ou de secteur, donc pas de concurrence

Questions :

- puis je être associé dans une SARL en cumulant un statut d'autoentrepreneur, et un emploi en CDI ?
- Si je suis gérant de la SARL créée, cela posera-t-il un problème avec mon statut d'autoentrepreneur et mon emploi ?
- Avec la SARL, peut-on être un gérant et deux associés? Être 3 associés ?

Merci de vos réponses,

Gdmktn

Par **lexconsulting**, le 19/10/2012 à 09:13

Bonjour

La règle est que le cumul est possible sous réserve de certaines conditions.

Vous pouvez ainsi être salarié, auto-entrepreneur, associé et même gérant d'une SARL en

même temps, mais attention, l'auto-entrepreneur ne peut être inscrit au RSI.

Cela signifie concrètement que si vous prenez la gérance d'une société, vous ne devez pas en être le gérant majoritaire TNS.

Vous devez impérativement être gérant minoritaire et surtout vous ne devez pas être non plus entrepreneur individuel.

En tant que gérant minoritaire vous dépendez du régime général (et non de celui des indépendants).

Vous pouvez contourner la difficulté en créant une SAS plutôt qu'une SARL puisque dans ce cas, tous les dirigeants sont assimilés salariés et ne dépendent pas du RSI, indépendamment de leur part de détention de capital.

Veillez également à ce que votre contrat de travail actuel ne vous interdise pas, par le biais d'une clause d'exclusivité, l'exercice d'une autre activité salariée ou non.

Restant à votre disposition si nécessaire

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **gdmktn**, le **28/10/2012** à **17:35**

Merci pour votre réponse complète;)

Par **NahidM**, le **17/06/2015** à **19:57**

Bonjour,

Je suis entrepreneur et souhaite ouvrir une SARL avec ma fille, moi même devenant donc gérant minoritaire. Par contre les deux activités sont exactement dans le même secteur, c'est à dire commerce de détails, petite bijouterie en boutique et le projet est d'en ouvrir un deuxième avec ma fille et donc celle-ci étant en SARL.

Est-ce possible d'après vous?

Merci d'avance!

Par **serge74**, le **17/06/2015** à **20:18**

sous quelle forme êtes vous entrepreneur ?

Par **NahidM**, le **17/06/2015** à **20:51**

J'ai créé mon micro entreprise entant que commerçant vendeur de montres et de bijoux en local commercial avant 2009 et opté ensuite pour l'auto entreprise après son arrivée.
Je ne sais pas si je répons à votre question.

Par **serge74**, le **17/06/2015** à **21:05**

c'est possible si vous êtes minotaire, et que la gérance l'est aussi. donc si votre fille est gérante, vous ne pouvez pas cumuler la gérance et votre ae.
le cumul ae et associé minoritaire sans être gérant, est possible.

Par **NahidM**, le **17/06/2015** à **21:08**

Je comprends mieux maintenant merci pour votre réponse. Vos réponses me sortent d'un brouillard bien épais.

Bonne soirée à vous !

Par **Ines123456**, le **18/01/2018** à **08:59**

Bonjour?

Peut-on être associé dans une entreprise SARL ou EURL et avoir un CDI ?

Si la société a des difficultés, qu'est ce que je risque sous ces 2 formes juridiques ?

Petit précision : j'ai obtenu un titre de séjour récemment. Ce titre de séjour est valable un an et temporaire - renouvelable.

En vous remerciant par avance de votre retour.

Bien cordialement,

Par **Kalita**, le **28/02/2018** à **20:15**

Je suis gérante d'une SARL commerce de gros et souhaite créé un club canin (sous quel statut puis exercer cette activité - hors entreprise)
Bien sur je suis TNS 50% co-gérant (famille)

Par **Docali**, le **20/03/2018** à **19:21**

Bonjour à tous,

Je suis gérante de mon Eurl depuis 8 ans, TNS. Je souhaiterais diversifier mon activité pro et j'ai l'opportunité de devenir commerciale dans un tout autre secteur.

Pb, cette société (trop jeune) ne peut pas m'embaucher.

Quelles solutions s'offrent à moi svp ?

Pas possible d'ouvrir Une auto entreprise (interdit pour les TNS)

La SASU ? Mais il faut payer un minimum de cotisations sociales (et si je ne rentre pas d'affaires c'est la loose ...)

Le statu apporteur d'affaires ? Cumulable avec mon Eurl ? Comment s'y prendre ?

Merci pour votre aide.

Do

Par **Docali**, le **20/03/2018** à **19:23**

Bonjour à tous,

Je suis gérante de mon Eurl depuis 8 ans, TNS. Je souhaiterais diversifier mon activité pro et j'ai l'opportunité de devenir commerciale dans un tout autre secteur.

Pb, cette société (trop jeune) ne peut pas m'embaucher.

Quelles solutions s'offrent à moi svp ?

Pas possible d'ouvrir Une auto entreprise (interdit pour les TNS)

La SASU ? Mais il faut payer un minimum de cotisations sociales (et si je ne rentre pas d'affaires c'est la loose ...)

Le statu apporteur d'affaires ? Cumulable avec mon Eurl ? Comment s'y prendre ?

Merci pour votre aide.

Do